

LIBRARY

## Débat budgétaire

Lors de sa session de décembre 1979, le Parlement européen a rejeté le budget 1980 par une majorité de 288 voix contre 64 voix pour et une abstention. Il usait ainsi pleinement de son pouvoir budgétaire. Ce résultat n'avait rien de surprenant après l'échec de la concertation entre la délégation du Parlement et celle du Conseil qui avait eu lieu à la veille du vote.

Les éléments de divergences sont nombreux entre les deux instances budgétaires de la Communauté. En novembre, le Conseil a rejeté les amendements adoptés par le Parlement dans le domaine agricole, estimant qu'ils dépassaient le cadre purement budgétaire pour intervenir dans la politique agricole elle-même. Il rejetait en même temps la quasi totalité des amendements introduits par le Parlement dans le domaine des dépenses non obligatoires (dépenses du Fonds Social ou de la politique régionale p. ex.), domaine dans lequel le Parlement a, en principe, le dernier mot.

Le rejet du budget 1980 par le Parlement suppose qu'une nouvelle mouture en soit maintenant préparée par la Commission. Toute la procédure budgétaire sera alors recommencée : la proposition de la Commission sera présentée au Conseil qui établira un nouveau projet. Celui-ci sera transmis au Parlement pour de nouveaux amendements. On estime que, dans ces conditions, le budget 1980 ne pourra probablement être adopté qu'au printemps 1980.

En attendant cette adoption, la Communauté devra appliquer, pour la première fois de son histoire, le régime des « douzièmes provisoires ». Ce système permet de financer de mois en mois les dépenses communautaires sur base du budget de l'année précédente.

### Dans ce numéro

- 2-3 Recyclage du plastique.
- 4 Agriculture.
- 5 Rapport des trois sages.
- 6-7 Télématic.
- 8 Dialogue Parlement-Commission.  
Publications.

## Le Parlement une grande inconnue



En juin 1979, les citoyens des neuf Etats membres de la Communauté ont élu pour la première fois leurs représentants au Parlement européen. Quatre mois après cette élection il semble que seulement 45 % des Belges aient lu ou entendu quelque chose au sujet du Parlement européen, alors que 91 % d'entre eux se sont rendus aux urnes. C'est ce qui ressort du premier Eurobaromètre « après élection », Eurobaromètre n° 12, pour lequel un échantillonnage représentatif de 9.000 Européens a été interrogé entre le 6 et le 31 octobre à propos de leur attitude face au Parlement.

La réponse à la question « les Européens ont-ils été informés des premiers débats parlementaires ? » est significative. Seulement une personne sur deux affirme avoir lu ou entendu quelque chose à leur sujet. Mais les réponses sont très différentes d'un pays à l'autre : en Allemagne, 76 % des personnes interrogées répondent affirmativement, alors que seulement 26 % des Belges répondent de la même façon.

Ces résultats confirment l'intérêt et l'information relativement faibles des Européens, et en particulier des Belges

qui, par deux fois, obtiennent le score le plus faible parmi les Européens. Ces résultats doivent décevoir ceux qui pensaient que l'information sur l'Europe découlerait naturellement des activités du Parlement.

Eurobaromètre montre également ce que les Européens attendent du nouveau Parlement, attentes qui sont surtout fonction de leur attitude face à un Parlement en général. La majorité des Européens (58 %) et des Belges (50 %) espèrent en premier lieu que les membres du Parlement permettront aux Etats membres de faire face à la crise économique.

Pour 57 % des Européens interrogés, la plus grande crainte est que le Parlement ne fasse que des discours. Dans les nouveaux Etats membres, Danemark, Irlande et Royaume-Uni, l'on craint également un empiètement sur les pouvoirs du Parlement national.

Les réponses à la question du soutien à l'unification européenne montre une évolution dans le temps. En 1962, 65 % des Belges interrogés y étaient favorables (contre 72 % des Européens), en 1970 ce chiffre était de 66 % (74 % au niveau européen), en 1973, on passait à 60 % (63 % en Europe) et en avril 1979, on attendait 71 % (75 % des Européens). Dans le dernier Eurobaromètre d'octobre 1979, 69 % des Belges sont favorables à l'unification européenne, la moyenne pour la CE étant toujours de 75 %.

# Récupération du plastique

Que peuvent avoir en commun de modestes pots de fleurs et la Communauté européenne ? A première vue rien... Cependant, le fond des nouveaux pots de fleurs du service de plantation de la ville de Liège porte l'inscription « CEE ». En fait, ces pots sont fabriqués à partir de plastique recyclé; il s'agit là d'une première mondiale qui a été rendue possible grâce à l'appui de la CEE.

La Commission Européenne avait de bonnes raisons de soutenir cette expérience de recyclage. Jusqu'à présent, les déchets plastiques ménagers achevaient précocement leur existence sur les énormes tas d'ordures de la Communauté qui, annuellement, représentent ensemble une quantité de près de 1,5 million de tonnes. Ceci n'est pas seulement désastreux pour l'environnement mais, en outre, c'est un énorme gaspillage car on y perd un véritable trésor de matières premières qui sont souvent rares et doivent être importées de pays tiers. Il s'agit principalement de papier et pâte à papier, qui sont importés pour 60 %, de fer, de zinc, d'étain et d'autres métaux non ferreux qui proviennent pour 90 % de pays tiers, et enfin de pétrole, l'or noir qui constitue la matière de base du plastique.

Grâce à la récupération, l'ensemble de ces déchets rapporteraient près de 300 milliards de francs belges, selon les chiffres de la Commission et, en outre, la facture des importations des Neuf (actuellement de 6.000 milliards de francs belges) pourrait être réduite de 2,5 à 3,5 %, une très bonne affaire pour leur balance des paiements.

Ayant ces données sous les yeux, la CEE a entrepris ces dernières années des recherches dans le domaine de l'économie d'énergie notamment par la récupération. Le 1<sup>er</sup> juillet 1979, la Communauté a inauguré un deuxième programme quadriennal pour la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie, près d'un milliard de francs belges y est consacré à l'économie d'énergie. Dans le cadre du premier programme (1975-1979), une centaine de contrats d'un montant total de 440 millions de francs belges ont été conclus. En outre, 2,2 milliards sont prévus pour des « projets de démonstration » qui doivent montrer comment les nouvelles techniques d'économie d'énergie peuvent être appliquées dans l'industrie. Depuis la décision du Conseil prise en juin 1978 plus de 500 demandes ont déjà été présentées et 83 projets ont été soutenus. Parmi les projets récemment approuvés, on retrouve un projet situé à Liège qui avait déjà bénéficié d'un soutien financier pour la recherche de base dans le cadre du premier programme quadriennal. A l'origine



Joseph Michaux (à gauche) et Georges Micheels (à droite sur la photo) respectivement ingénieurs au CRIF et à la FN-Herstal sont parmi les initiateurs de la récupération des plastiques. Sur la table, quelques objets réalisés à partir du plastique récupéré.

de ce projet liégeois, une coopération entre le « Centre de Recherches Scientifiques et Techniques de l'Industrie des Fabricants Métalliques » (CRIF) et l'entreprise FN-Herstal.

Pourquoi le recyclage est-il si intéressant et le projet liégeois est-il novateur ? Nous avons posé la question à Georges Micheels, ingénieur à la FN-Herstal, et à Joseph Michaux, ingénieur au CRIF. Depuis qu'ils s'occupent de cette recherche, ils sont tous deux considérés sur le plan international comme des « experts en quantités putrescibles ». De ce fait, ils reçoivent chaque jour des déchets en provenance du monde entier afin d'en rechercher les possibilités de recyclage. Cela pose notamment des problèmes lors du dédouanement, les fonctionnaires des services de douane ont peine à croire que ces ballots venant des quatre coins du monde contiennent réellement des déchets...

**Georges Micheels :** La montagne de plastique de la Communauté s'accroît annuellement de près de 3 millions de tonnes. Comparé à la croissance annuelle des ordures ménagères (70 millions de tonnes), ce chiffre ne semble pas, à première vue, très important, mais le plastique est un matériel léger, c'est donc une quantité

volumineuse. En outre, le plastique est non biodégradable, aucun micro-organisme ne le détruit. C'est pour ces raisons que l'on a dressé ce plan. On entasse des quantités de plastique dans des endroits déterminés du globe, elles constituent une pollution visuelle croissante car le plastique — léger — est emporté par le vent et flotte sur les rivières.

**Joseph Michaux :** D'un autre côté le plastique est très « énergivore ». Il est fabriqué à partir du nafta, une sorte d'essence qui n'a pas encore été traitée et qui ainsi est de mauvaise qualité pour l'automobile. On fabrique donc le plastique à partir de ce nafta, après des transformations longues et coûteuses. Tout au long de ces transformations, on a besoin, en moyenne, de 2 kg de pétrole (matière pure) pour faire 1 kg de plastique, il faut de l'énergie, soit près de 3 kg de pétrole, pour pouvoir réaliser cette opération. Chaque fois que l'on remplace 1 kg de plastique neuf par 1 kg de plastique recyclé, on épargne donc 5 kg de pétrole. Pour des pays comme les Etats membres de la CEE, il est par conséquent crucial de recycler le plastique.

Dans la recherche bénéficiant du soutien de la CEE, et qui est arrivée à son terme en novembre 1979, nous avons

# vaut économie d'énergie

essayé d'estimer quel est le marché européen pour le plastique recyclé. Normalement, ces estimations se font par des contrats avec des clients potentiels qui disent : « Donnez moi quelques tonnes, si cela marche, je suis prêt à acheter ». Cette façon de faire était impossible dans le cas présent car il n'existe encore aucune usine. Nous nous sommes adressés à des experts des différents Etats membres et nous avons constaté que leurs résultats étaient très semblables. Selon leurs estimations, les transformateurs européens de matières plastiques accepteraient sans problème de remplacer dans leurs fabrication 5 % des plastiques vierges par des déchets récupérés. Cela signifie que l'industrie des Neuf est disposée à réemployer environ 15 % des déchets plastiques urbains ce qui constitue une énorme économie pour les Etats — dont la Belgique, qui produit annuellement près de 200.000 tonnes de déchets plastiques.

**Georges Micheels :** Dans un deuxième stade, il nous a fallu convaincre les industriels de ce que le plastique recyclé est utilisable. Il ne peut évidemment pas servir à l'emballage des produits alimentaires. C'est vrai que les microbes et bactéries sont éliminés par la chaleur de la machine qui fonctionne à une température de plus de 180°, mais les poisons chimiques ne sont pas altérés. Nous ne pouvons évidemment pas contrôler si quelqu'un ne met pas des métaux lourds (mercure ou cadmium par exemple) dans sa poubelle ! Pour les mêmes raisons, la fabrication de jouets est exclue. D'autres domaines sont exclus pour des raisons purement techniques. Finalement, nous avons choisi quatre type de produits pour lesquels le matériel convient très bien : les pots de fleurs, les supports de fer à béton, les couvre-câbles pour câbles électriques souterrains et les objets de plastique creux comme les matraques de la police et les petits poteaux blancs portant les catadioptrés le long des routes.

Il était très important de montrer aux fabricants que l'emploi de plastique recyclé n'exige ni transformation considérable du matériel existant, ni nouveaux investissements. N'oublions pas que la plupart des six cents entreprises belges, et aussi une grande partie des entreprises européennes intéressées sont des PME qui, en moyenne, emploient une cinquantaine de personnes.

Il était aussi important pour eux de savoir à quel prix ils pourraient acheter ce nouveau matériau. Dans la troisième partie de la recherche, nous avons donc essayé de calculer — dans les laboratoires du CRIF — un prix de revient qui

tiendrait compte de la main-d'œuvre, des matériaux, des amortissements... Nous avons fait ce calcul sur base d'une installation d'une capacité de 2.400 tonnes par an, ce qui est une capacité industriellement rentable pour des usines de fabrication de granulés plastiques, de plus cette taille correspond à la quantité d'ordures produites par des entités d'un demi-million d'habitants où existe la collecte sélective des ordures. On est ainsi arrivé à un prix de revient de 10 FB le kilo de plastique recyclé sans tenir compte du coût de la collecte sélective qui, selon les estimations les plus pessimistes, revient à 3 FB le kilo lorsqu'elle est faite par un service public. Dans le plus mauvais cas, le prix de revient du plastique recyclé serait donc de plus ou moins 13 FB le kilo, contre 30 FB pour le plastique le moins cher. Les entreprises de recyclage pourraient vendre aux industries le plastique recyclé à 20 FB le kilo. Ce serait pour chacun une bonne affaire : les industries transformatrices font un bénéfice d'environ 30 %, les fabriques de recyclage gagnent plus de 50 % sur le prix de revient, les consommateurs ont un meilleur environnement et le pays économise du pétrole, ce qui est important pour sa balance des paiements.

**Joseph Michaux :** Les consommateurs font aussi un effort supplémentaire lors de la collecte sélective des ordures ménagères. Pour l'instant, les Liégeois produisent annuellement environ 7.500 tonnes d'ordures plastiques dont on récupère environ un tiers. Pourquoi pas le tout ? me direz-vous. Parce que les ménagères sont très propres et ne jettent pas d'emballages plastiques sales lors de la collecte sélective, elles les jettent dans les ordures « normales ». Nous avons même remarqué que les plastiques sont relavés avant d'être jetés dans les collectes sélectives...

Baucoup de villes belges pratiquent la collecte sélective des verres et papiers. Le ramassage du verre pose à des villes comme Liège un problème important : les entreprises de recyclage n'acceptent que le verre, ce qui oblige donc la ville à organiser un ramassage avec des « bacs ouverts ». Lorsque la ménagère dépose ses bouteilles dans un sac en plastique fermé, on est obligé de le laisser sur place. Le ramassage serait donc facilité si les habitants pouvaient mettre dans le même sac plastiques et verres. C'est ce que nous voulons organiser à Liège. Le poids serait moindre, les camions souffriraient moins, les hommes pourraient prendre deux sacs en mains et cela ferait moins de bruit. De plus, ce type de collecte coûte moins cher, car elle porte sur plusieurs produits.

Ce projet est également intéressant, car il permet de découvrir de nouvelles techniques. Ainsi a-t-on esquissé un nouveau type de camion adapté à la collecte sélective de telle sorte que ce véhicule travaille comme s'il s'agissait d'une collecte normale (un véhicule, un chauffeur, trois ramasseurs). Plusieurs villes belges sont intéressées par ce type de camion. On a mis au point un séparateur pneumatique verre/plastique (brevet FN) et on a pris un brevet sur une benne de collecte sélective.

En 1980 commence la construction de la première fabrique de recyclage, elle devrait être opérationnelle en 1981 et procurer du travail à une trentaine de personnes. C'est une initiative de l'Intercommunale Liégeoise en collaboration avec la Société de Développement Régional Wallonne et la FN-Herstal. Dans le cadre des « projets de démonstration », la Commission lui a accordé un soutien effectif de 11 millions de francs belges, ce qui correspond à un quart des coûts d'investissement et de fonctionnement des trois premières années. Ce soutien devra être remboursé si le projet rencontre un succès commercial.

**Georges Micheels :** Nous avons bon espoir. J'en profite pour souligner qu'il y a une controverse erronée en ce qui concerne le recyclage du plastique. Certains sont opposés à la récupération des emballages plastiques, mais comptent sur l'incinération pour disposer d'énergie calorifique. Nous ne sommes pas opposés à cette solution, mais nous trouvons qu'il est préférable de donner une plus longue période de vie au plastique. Donc, collecte sélective, ensuite réemploi le plus souvent possible et enfin récupération de la chaleur par incinération. Actuellement, les plastiques d'emballages ont une durée de vie de quelques semaines à un mois. On emploie donc énormément de temps et d'énergie pour les réaliser et on leur donne trois semaines de vie « utile », cela n'a pas de sens.

C'est donc une fausse querelle que d'opposer recyclage et incinération, comme le font certains milieux communaux. Les plus belles expériences réalisées dans le monde, à Rome, à Stockholm et aux Pays-Bas, mélangent toutes les techniques pour obtenir un résultat optimum. C'est ce que nous voulons faire à Liège, nous voulons utiliser les papiers et plastiques non recyclés pour les transformer en énergie pour les industries et pour le chauffage des services de la ville.

# L'agriculture européenne sous un ciel sombre

Depuis que le débat sur le budget 1980 de la CE a commencé, les discussions entre partisans et adversaires de la politique agricole commune (PAC) ont repris avec vigueur.

Qu'en est-il exactement ? C'est certainement un aspect de l'épreuve de force qui se joue actuellement entre le Parlement européen et le Conseil. D'autre part, les Britanniques sont aussi très intéressés à la discussion. Ils estiment ne plus devoir contribuer pour une part trop élevée au financement du budget CE qui est consacré encore pour les trois quarts à une politique agricole, selon eux, démente.

En même temps, la Commission semble aussi gagnée à l'idée de maîtriser les dépenses agricoles. Par l'intermédiaire de M. Gundelach membre de la Commission chargé de l'agriculture, elle a fait savoir qu'elle voulait imposer plus lourdement le secteur laitier.

Les ministres du budget estiment, quant à eux, qu'il faut en finir avec la croissance illimitée des dépenses agricoles.

Une fois de plus, les ministres de l'agriculture sont donc dans une situation inconfortable. Leurs agriculteurs coûtent visiblement trop au contribuable européen. En effet, la politique agricole de la CE absorbe les trois quarts du budget communautaire total. Il faut cependant nuancer ce chiffre : puisque la politique agricole est le seul domaine où existe une véritable politique communautaire.

## OBJECTIFS DE LA PAC

La politique agricole commune doit assurer notre approvisionnement alimentaire, faire croître la productivité agricole (en moyenne de 6,2 % par an), procurer aux agriculteurs un revenu supérieur, réaliser une stabilité des marchés (les prix européens sont peu influencés par le marché mondial) et garantir des prix à la consommation raisonnables (l'index des prix des denrées alimentaires est à peine plus élevé que celui des produits industriels).

Il reste cependant encore beaucoup à faire dans le domaine de la PAC. Ainsi n'est-on pas encore arrivé à des prix agricoles communs (à cau-

se des monnaies vertes existantes et des montants compensatoires monétaires - MCM - conséquences de l'instabilité monétaire). Il n'existe pas encore d'organisations communautaires de marché pour l'alcool, les pommes de terre et la viande de mouton. Une politique doit encore rapidement être mise en place pour permettre d'éliminer les « lacs de lait », les « montagnes de beurre » et les « mers de vin ». Cela suppose, entre autres, que davantage doit être fait en faveur d'une politique structurelle. Le Conseil s'en est rendu compte et a consenti à un élargissement des moyens.

A ce niveau intervient aussi le fait que les mesures nationales de soutien — au fonctionnement ou aux revenus mais sans application satisfaisante aux structures agricoles — constituent un obstacle à la réalisation et au fonctionnement de la PAC. Enfin, il faut aussi tenir compte de ce que le prochain élargissement de la CE n'éclaircira pas le dossier agricole.

## EMPLOI DU BUDGET AGRICOLE

Le Fonds Européen d'Orientalisation et de Garantie Agricole (FEOGA) a dépensé en 1978 un montant de 9 milliards d'UCE (360 milliards de FB). Seulement 286 millions d'UCE (11,44 milliards de FB) ont été consacrés à la section Orientation (politique structurelle) contre 8,7 milliards (348 milliards de FB) à la section Garantie (politique de marché). Une partie — 4,9 milliards (196 milliards de FB) — de la section Garantie a été employée afin de maintenir les prix des produits agricoles au niveau souhaité. Les 3,8 milliards (152 milliards de FB) restants étaient nécessaires pour des restitutions à l'exportation (y compris les 880 millions d'UCE — 35,2 milliards de FB — des MCM).

Les dépenses de la section Orientation sont encore subdivisées en soutien direct et indirect. Le soutien direct est directement versé par la Communauté aux bénéficiaires. Dans le système du soutien indirect, les autorités nationales servent d'intermédiaires.

En 1978, la Belgique a perçu environ 6,75 % du montant total dépensé par le FEOGA.

Traduit en chiffres, le budget agricole CE total de 1978 signifie un soutien de 40.000 FB par exploitation agricole (25.000 FB par travailleur). Elle coûte 800 FB à chaque consommateur européen.

A côté des dépenses communautaires, il y a aussi les dépenses agricoles des autorités nationales. Pour la Belgique, elles s'élevaient, en 1976, à 303 millions d'UCE (12,12 milliards de FB) desquels 170 millions (6,8 milliards de FB) constituaient l'intervention de l'Etat pour la Sécurité Sociale des agriculteurs.

En 1977, pour l'ensemble de la Communauté, les autorités nationales ont consacré 13,1 milliards d'UCE (524 milliards de FB) à l'agriculture. En 1976, cela signifiait que le total des dépenses agricoles nationales — moyenne des Neuf — cor-

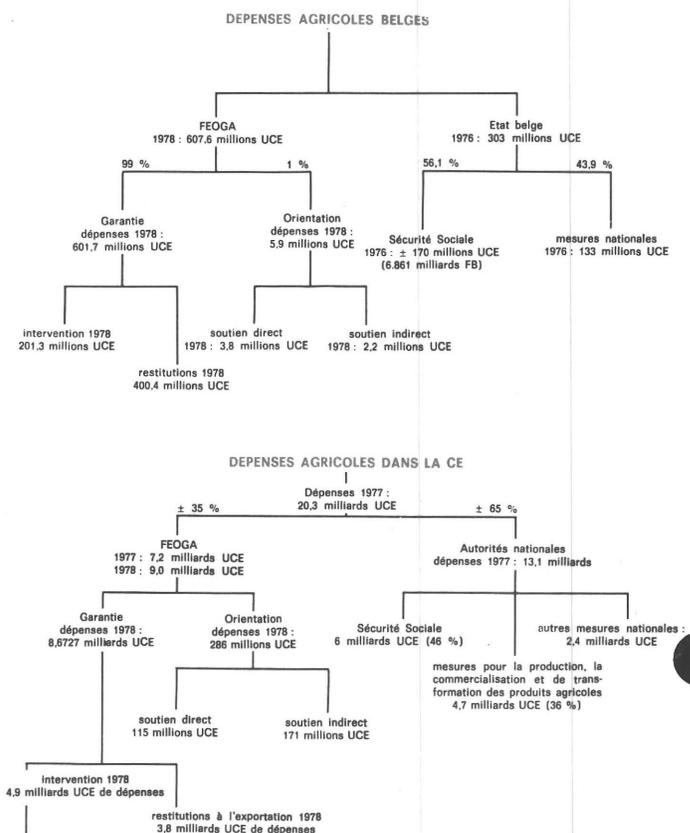
respondait à 8 % de la valeur des produits finis agricoles. Ce pourcentage ne tient pas compte des dépenses pour la Sécurité Sociale.

En 1976, le total des mesures agricoles nationales belges soutenait 3,7 % de la valeur de la production finale de l'agriculture. Outre la Sécurité Sociale, les retenues fiscales (par exemple, le gain forfaitaire par hectare, les pertes déductibles - telles la mort d'animaux - les honoraires de vétérinaires déductibles...) ne sont pas comprises dans ce montant.

Si l'on additionne pour les Neuf les dépenses agricoles nationales et communautaires, on arrive — pour 1977 — à un montant de 20,3 milliards UCE (812 milliards de FB). Il est frappant que seulement près d'un tiers de ce montant soit financé par le FEOGA.

	CE	Belgique
Nombre d'agriculteurs	8.000.000	123.000
Nombre d'exploitations	5.000.000	99.308 (1)
Nombre de consommateurs	260.000.000	9.800.000
Pourcentage du PNB	4,8	2,6
Pourcentage de la population active	8,2	3,3

(1) D'un hectare et plus.



# L'énergie nucléaire

## Introduction

Dans la première partie du dossier Energie, la politique énergétique de la Communauté a été envisagée dans un contexte global; dans la deuxième partie a été décrit ce que l'on pouvait attendre des énergies nouvelles. Nous ferons le point maintenant sur les possibilités qu'offre l'énergie nucléaire comme substitut au pétrole (la quatrième partie analysera prochainement le rôle que les économies d'énergie peuvent remplir pour assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles).

La réduction de la dépendance pétrolière vis-à-vis de la diminution et de l'instabilité des importations en provenance du Moyen-Orient est l'objectif essentiel que se sont fixé les pays de la Communauté en matière énergétique. Il implique un abandon partiel de l'usage du pétrole au profit d'autres vecteurs énergétiques puisque les économies d'énergie ne permettraient pas à elles seules d'atteindre cet objectif.

Le tableau suivant aide à mesurer l'effort que représente cette réorientation des sources d'approvisionnement. On y compare les prévisions de consommation d'énergie de la Communauté pour 1985 telles que les tendances spontanées du marché les laissaient prévoir en 1973 avec la politique volontariste définie par la Communauté au lendemain de la crise pétrolière de 1973.

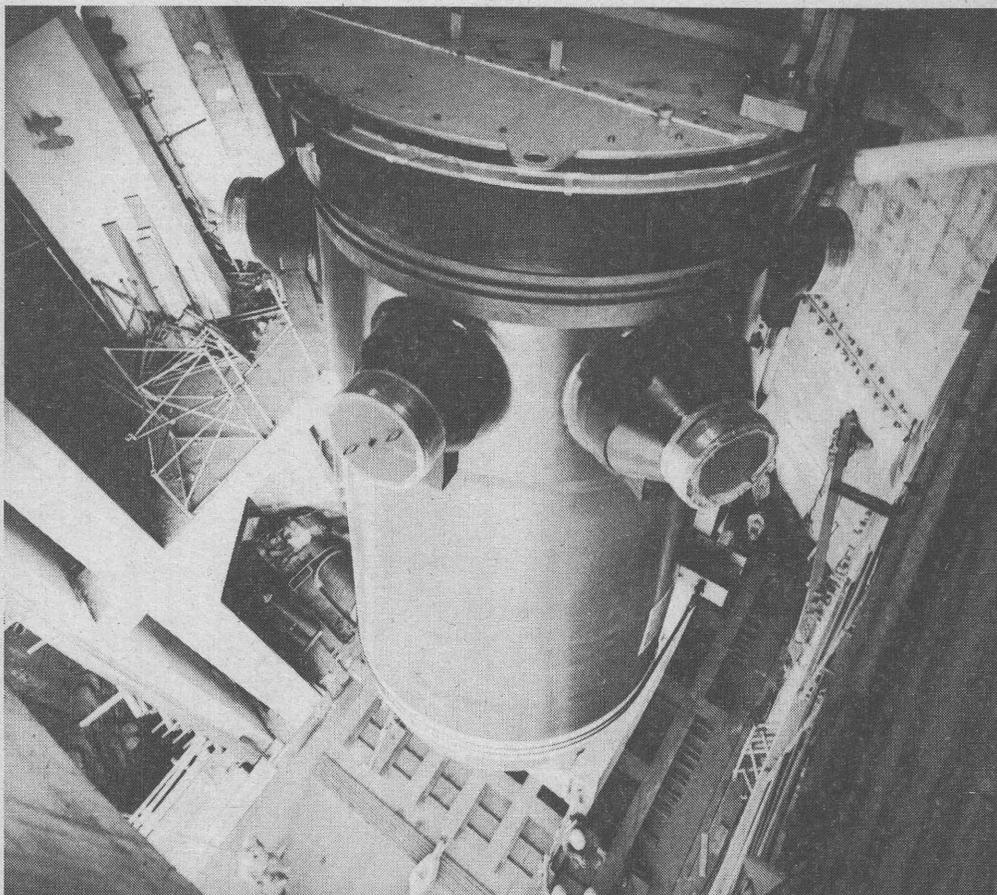
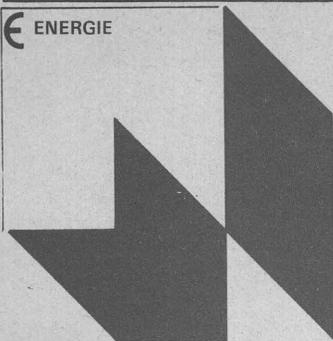


Tableau (1)

	Objectifs 1985 (résolution du Conseil du 17-12-74)		Tendances spontanées 1985 telles qu'elles étaient établies en 1973	
	En millions de TEP *	En %	En millions de TEP *	En %
Houille et lignite	250	17	175	10
Pétrole	695	50	1.160	64
Gaz naturel	270	18	265	15
Energie Hydraulique et géothermique	45	3	40	2
Energie nucléaire	190	13	160	9
<b>TOTAL :</b>	<b>1.450</b>	<b>100</b>	<b>1.800</b>	<b>100</b>

\* TEP = tonnes équivalent pétrole.

(1) Source : Notes sur la politique énergétique, Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles 1979.



Les faits saillants de la politique poursuivie résident donc (1) dans un ralentissement sensible de la croissance globale des besoins en énergie qui totaliseront 1.450 millions TEP au lieu de 1.800 millions TEP. Cette réduction exige en fait que l'on fasse un usage plus rationnel de l'énergie disponible ou en d'autres mots que pour un taux de croissance économique donné, on utilise moins d'énergie que par le passé.

(2) Une réduction très nette de la part du pétrole requise pour satisfaire les besoins qu'il ne couvrirait plus qu'à concurrence de 50 % au lieu de 64 % prévus en 1973.

(3) La réduction de la part du pétrole devra être compensée par un accroissement très important de la part du charbon (17 % au lieu de 10 %), de l'énergie nucléaire (13 % au lieu de 9 %) et dans une moindre mesure du gaz naturel (18 % au lieu de 15 %).

## I. L'électricité

Si l'on passe maintenant des sources d'énergie aux formes qu'elle peut prendre — combustible liquide, solide, gazeux ou électricité — le passé le plus récent montre qu'il est un secteur qui jouera incontestablement un rôle croissant : l'électricité. La demande d'électricité a en effet connu une croissance nettement plus soutenue que les autres secteurs.

Elle s'est accrue de plus de 7 % par an jusqu'en 1973 contre 5 % de croissance annuelle pour la demande globale d'énergie. Même après le fléchissement des rythmes de croissance consécutifs à la crise économique, on prévoit une augmentation de 5 % l'an des besoins en électricité entre 1979 et 1990 pour une croissance limitée à 3 % l'an de la demande globale d'énergie. Dès lors, la part de l'électricité atteindrait 35 % de la consommation énergétique totale alors qu'elle en représente 29 % actuellement.

L'électricité est une énergie noble : ses nuisances écologiques relativement faibles et sa souplesse d'utilisation dans de nombreux domaines sont des caractéristiques qui la rendent particulièrement attirante pour le consommateur. Toutefois,

pour répondre au principe de l'indépendance énergétique, il est vital que l'électricité soit produite à partir de matières autres que le pétrole. Il ne peut — en l'état actuel des techniques — s'agir que de l'énergie nucléaire ou du charbon.

La réorientation de la production d'électricité à partir de ces matières constitue sans aucun doute un des défis les plus difficiles à surmonter. C'est le secteur où le coût et la durée de vie des investissements sont les plus lourds ; il faut donc dès maintenant prendre des décisions dont les effets se feront sentir dans cinq ou dix ans et assurer rapidement leur financement.

Eu égard à cette situation, la Commission a proposé que la Communauté s'assigne comme objectif pour 1990 que 70 à 75 % de l'électricité soit produite à partir de l'énergie nucléaire ou du charbon contre 52 % en 1977.

## II. Le nucléaire

### a) Généralités :

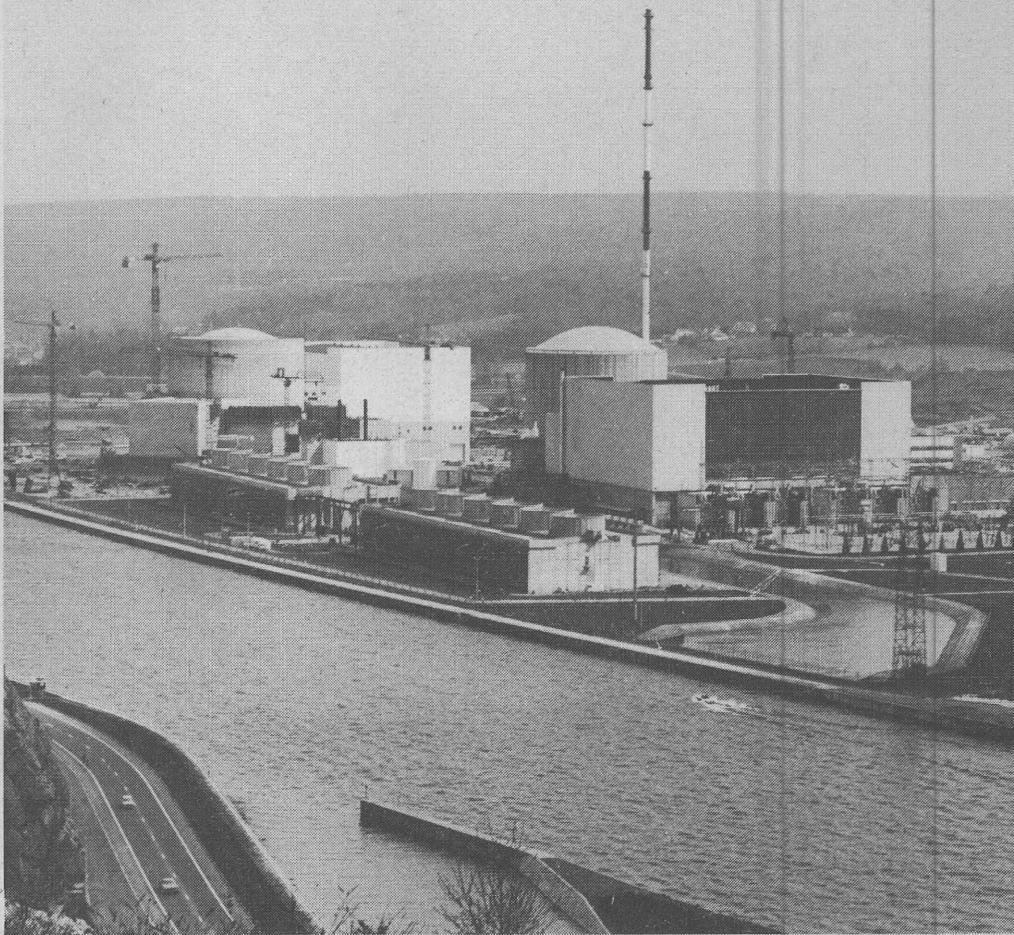
L'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire est prometteuse pour une raison très simple : l'énergie qui se dégage de la fission de noyaux atomiques est considérable par rapport à la quantité de matières utilisées. L'énergie nucléaire pourrait être l'énergie inépuisable et bon marché à l'heure où ses concurrentes sont devenues rares et chères.

C'est pourquoi tant de pays déploient à l'heure actuelle des efforts importants pour se doter d'une industrie nucléaire.

Toutefois, l'application technique et pratique du principe de la fission ne va pas sans poser des problèmes de nature très diverse.

Les centrales actuellement en service brûlent mal le combustible qu'elles utilisent puisque 3 % seulement de celui-ci est effectivement réduit à l'état de « cendre ». Le reste — pour éviter tout gaspillage — doit être retraité dans des usines très spécialisées. A l'heure actuelle, il n'en existe qu'une seule capable de travailler à grande échelle. Située en France, elle a entamé depuis peu ses activités opérationnelles et constituera une source utile d'expérience dans ce domaine.

Si tant d'attention est accordée à l'utilisation optimale du combustible, c'est que l'uranium est lui aussi une denrée rare : les réserves mondiales épuisables à des conditions économiques acceptables seront épuisées en peu de décennies si elles sont utilisées au rythme actuel. Le recyclage du combustible permet de repousser l'échéance, mais seule l'introduction d'un tout nouveau type de réacteur, le surrégénérateur, permettra de remédier à la pénurie.



Dans le surrégénérateur sont mis en présence une matière fissile — l'uranium 235 comme dans le cas des réacteurs classiques — et une matière fertile (thorium ou plutonium), c'est-à-dire une matière susceptible d'être transformée à son tour en matière fissile sous l'action des neutrons présents dans le réacteur. En fonctionnement, le surrégénérateur produit donc à la fois de l'énergie transformable en électricité et de la matière fissile, nouveau combustible. Son intérêt vient donc du fait qu'il solutionne le problème de l'approvisionnement; les matières fertiles sont en effet présentes dans la nature en quantités beaucoup plus larges que l'uranium.

A l'heure actuelle, il n'existe que quatre centrales rapides en fonctionnement dans le monde. Ces réacteurs ont besoin de quelques dizaines d'années pour créer une quantité de combustible fissile égale à la charge initiale. La récupération des matières formées exigent de nombreux traitements chimiques difficiles. Il n'est donc pas possible à l'heure actuelle de faire un bilan réel du fonctionnement de ces unités.

#### b) La situation européenne :

Avec les chiffres cités plus haut, on a pu constater que la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire est d'autant plus souhaitable que la demande en est forte et que l'on ne dispose pas d'autres ressources pour réduire les importations de pétrole. Il est donc maintenant indiqué de faire le point sur l'avancement des programmes nucléaires et de se rendre compte que des retards importants les ont affectés.

En 1990, il semble peu probable que soient mis en service plus de 127 gigawatts (GWe), soit 170 millions de TEP au lieu des 160 prévus. En août 1979, la puissance installée atteignait 29 Gwe et 40 Gwe étaient en cours de construction. Aussi, même en se basant sur les prévisions réduites à 127 Gwe, il faudrait construire des centrales à un rythme qui est loin d'avoir été atteint ces dernières années. C'est pourquoi la Communauté insiste sur les déclarations des sommets de Bonn et de Tokyo en 1978 et 1979, à savoir qu'il est indispensable de poursuivre le développement de l'énergie nucléaire sans laquelle la croissance économique et l'augmentation de l'emploi seront difficiles à réaliser.

Le ralentissement du programme nucléaire s'explique par l'apparition de retards dus à des causes diver-

ses. Ce ralentissement est lié en partie au ralentissement de la croissance des besoins en électricité : on a constaté que depuis 1974-1975 jusqu'à nos jours, le rythme d'accroissement de la demande d'électricité est passé à 3,5 % l'an alors qu'il était de 6,5 % l'an au cours des années 65-73. Il est évident que le rythme de mise en service de nouvelles capacités de production doit s'adapter à l'évolution de la demande, sans quoi les investissements résulteraient en capacités excédentaires, donc inutiles, de production.

Les centrales nucléaires reposent sur des techniques de production extrêmement élaborées. La sécurité de tous exige de ces équipements une fiabilité absolue; la conception et la réalisation des unités de production doivent être faites avec un soin minutieux. Dans le cas où des défaillances techniques apparaissent, il faut beaucoup de temps pour procéder aux réparations né-

cessaires ainsi qu'à la révision des installations visées.

De même, il peut s'avérer très difficile de trouver les sites appropriés et d'obtenir les autorisations nécessaires à l'approbation des plans.

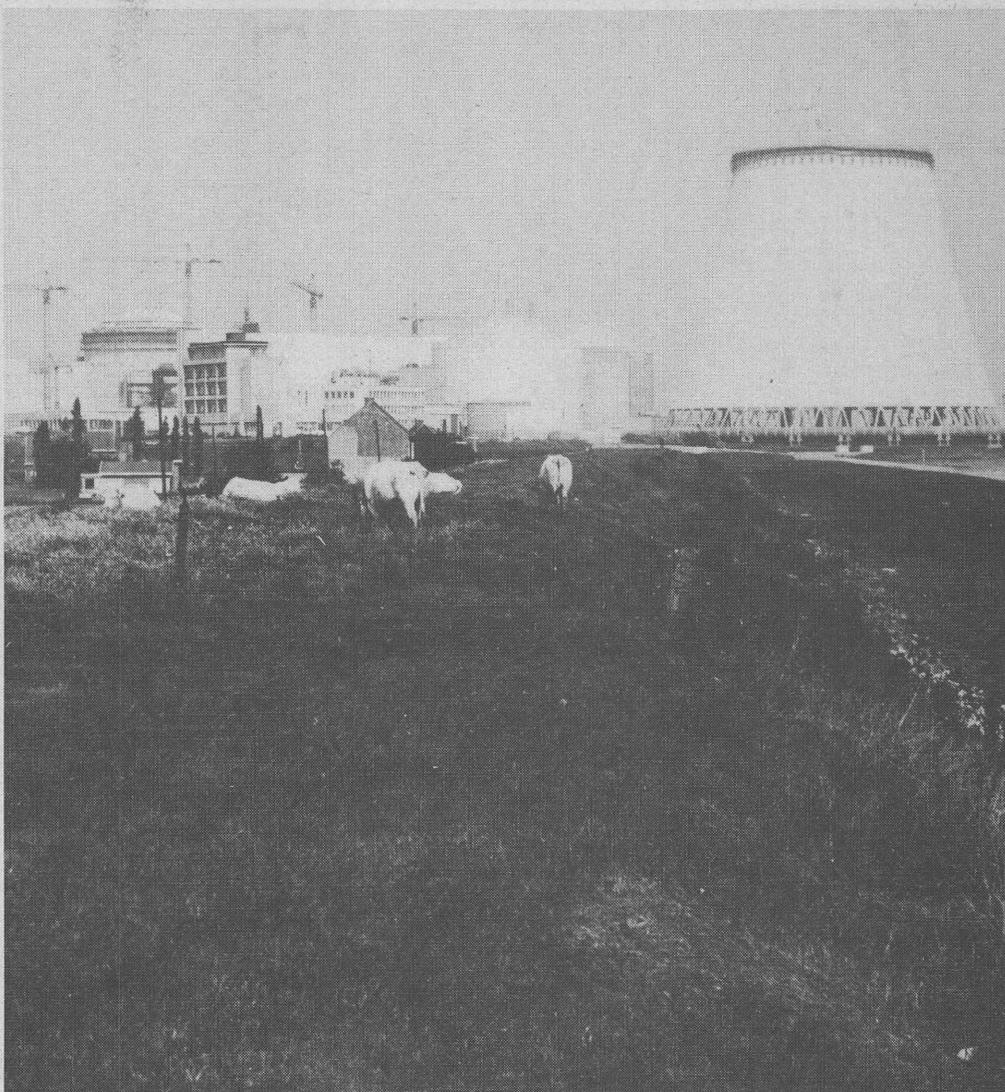
Enfin, il existe un courant d'opinion très actif qui s'oppose pour des raisons techniques et politiques à l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire.

Parmi ces raisons, on peut relever les nuisances écologiques produites par l'utilisation des centrales à grosse capacité (1.000 Mégawatts). Celles-ci nécessitent des ressources très importantes en eau pour le refroidissement; installées le long des rivières, elles en réchauffent la température au point de provoquer des modifications importantes de systèmes écologiques. Les risques d'émissions radioacti-

ves à la suite d'incidents sont également l'objet de nombreuses discussions, l'évaluation des probabilités d'un tel risque est évidemment très délicate.

Il existe également un certain nombre de problèmes partiellement ou non résolus à propos du stockage des déchets radioactifs et du démantèlement des centrales nucléaires ayant épuisé leur durée de vie.

Des critiques portent également sur les incertitudes liées au coût de développement des nouvelles filières; à l'heure actuelle les réacteurs à surrégénération sont au stade expérimental; la nécessité de développer cette filière pour résoudre les problèmes d'approvisionnement pourrait constituer une raison de sous-évaluer les coûts et les risques que présentent cette voie.



## Mesures prises par la Communauté :

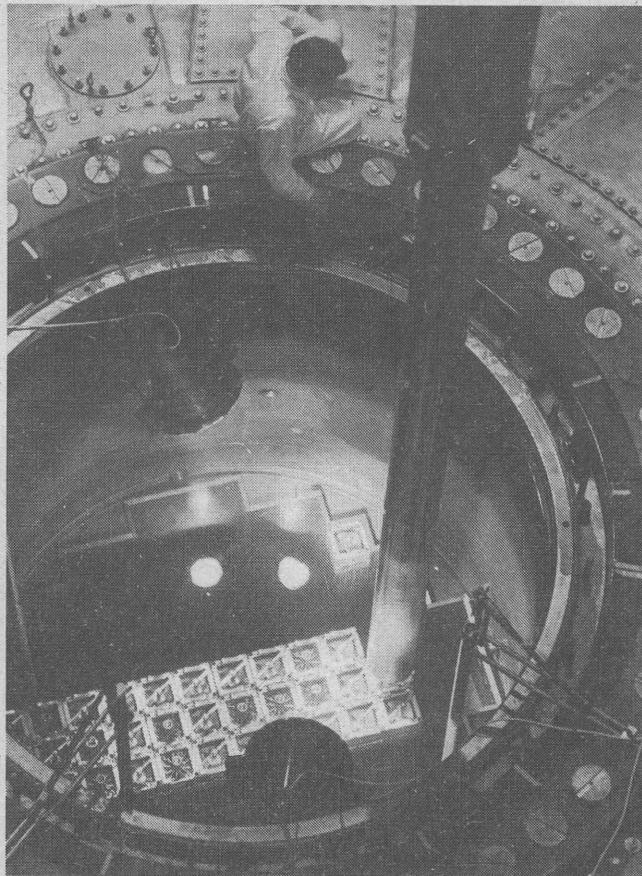
● Programme de Recherche et de Développement financé par la Communauté. Le programme de Recherche et de Développement représente la contribution que la Communauté entend apporter dans les domaines de la recherche fondamentale d'une part et de l'amélioration de la technologie nucléaire d'autre part. La recherche fondamentale est essentiellement consacrée à la fusion thermo-nucléaire contrôlée (124 millions d'UCE entre 1976 et 1980) et le projet JET auquel 148 millions d'UCE ont été affectés. Ce projet est un maillon essentiel à l'avancement des travaux de recherche : il s'agit en effet de construire un accélérateur de particules considérablement plus puissant que ceux existant à l'heure actuelle. Si l'intérêt et l'ampleur d'un tel projet — tant d'un point de vue financier que de la masse des informations scientifiques à en recueillir d'un autre — l'ont naturellement placé sous l'emblème de la coopération européenne.

Dans le secteur de la technologie nucléaire, les recherches portent sur les problèmes liés au cycle du combustible et à l'accroissement de la sécurité de la conception et de l'exploitation des centrales. Les projets les plus marquants sont consacrés au recyclage du plutonium à la gestion et au stockage des déchets radioactifs ainsi qu'au déclassement des centrales nucléaires.

● La construction des centrales nucléaires exige des investissements énormes. Pour aider les pays membres à y faire face, un programme de prêts a été lancé en 1977 qui porte sur une première tranche de 500 millions d'UCE. Une seconde tranche d'un même montant vient d'être approuvée par le Conseil.

● La Communauté s'est également efforcée de répondre à l'inquiétude du public par une large information.

Des débats organisés en 1978 ont permis à des spécialistes d'exposer les raisons qui justifient la politique suivie en insistant notamment sur le haut degré de sécurité de l'industrie nucléaire et aux opposants de faire valoir les problèmes que cette industrie pose.



● Pour mettre en place un système d'approvisionnement autonome en combustibles nucléaires, la Communauté a participé à la mise en œuvre de deux installations européennes d'enrichissement d'uranium (Eurodif et Urenco). De même, des subventions pour l'exploration de l'uranium à l'intérieur de la Communauté ont été accordées pour un montant de 16 millions d'UCE en 1977-1979. Le programme a permis de déceler de nouvelles réserves au Groenland, en Italie et en Irlande.

## Conclusion

A l'heure où les fournitures de pétrole sont onéreuses et instables, son remplacement par d'autres sources énergétiques devient un impératif vital. Parmi celles-ci, l'électricité dont la demande s'accroît plus fortement que celle des autres énergies jouera un rôle fort important.

Pour produire les quantités d'énergie électrique nécessaires pour assurer dans l'avenir la croissance et le bien-être, la CEE doit renforcer au plus tôt ses programmes d'expansion nucléaire et de relance du charbon.

Si de telles mesures ne sont pas prises ou si elles n'aboutissent pas aux résultats escomptés, l'Europe se trouvera à l'horizon 1990 devant un seuil énergétique problématique qu'il sera vain de vouloir surmonter à ce moment-là.

C'est donc le plus rapidement et le plus efficacement possible que la politique énergétique commune doit être mise en œuvre.

### Le nucléaire en Belgique :

La Belgique a sans aucun doute mené plus rapidement son programme d'équipement en centrales nucléaires que d'autres Etats membres.

Dans les années qui viennent, les producteurs belges tablent sur un taux d'accroissement de la consommation électrique de 5,4 % l'an jusqu'en 1984. Pour faire face à ces besoins, des unités pouvant produire 4.800 mégawatt seront mises en service dont 3.760 MW d'origine nucléaire.

La répartition en Belgique de la production électrique selon les différentes sources d'énergie primaire est la suivante :

Energie en %	1976/80	1983	1985
Nucléaire	20 %	36 %	50 %
Charbon	20 %	19 %	17 %
Fuel et gaz	60 %	45 %	33 %

Source : Notes sur la politique énergétique, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles 1979.

# Implantation de centrales nucléaires

Dans sa résolution du 27 décembre 1974 sur les objectifs de la politique énergétique communautaire pour 1985, le Conseil a fixé globalement pour la Communauté à 160 GWe la puissance du parc des centrales nucléaires en service à cette époque. Depuis, certains Etats membres ont été amenés à réduire progressivement leurs programmes nucléaires principalement à cause d'une réduction dans les prévisions de la demande et en partie sous l'effet de l'opposition du public. Répondant à une question de M. Radoux (n° 574/79), la Commission a précisé que, en 1974, la Belgique prévoyait de disposer de 9 GWe nucléaire à la fin de 1985. Cet objectif a été ramené à 5,4 GWe en 1976 sous l'effet de la contraction de la demande électrique. Il semble que le programme belge sera réalisé dans les délais prévus.

M. Radoux a également soulevé le problème des sites des centrales nucléaires (question n° 573/79). Lorsque cette implantation est prévue en régions frontalières, des entretiens bilatéraux ont lieu entre les Etats membres concernés.

Le Conseil étudie pour l'instant une proposition de la Commission visant à instaurer pour ces cas, une procédure de consultation communautaire. Actuellement, le choix des sites pour les centrales nucléaires relève de la responsabilité des Etats membres, sous réserve des dispositions du Traité CEEA (art. 37) sur le rejet d'effluents radio-actifs de centrales nucléaires susceptibles d'entraîner la contamination radio-active d'un autre Etat membre.

En vertu du Traité CEEA, la Commission peut agir en vue de combler toute lacune que

ferait apparaître l'enquête de la Commission. Les principes qui doivent régir l'implantation de centrales sont actuellement examinés par la Commission avec le concours d'experts des Etats membres.

## DECHETS

La gestion et le stockage des déchets radio-actifs font l'objet d'un programme quinquennal (1980-1984). Il est à exécuter par contrats dans les Etats membres, il est doté d'un montant global de 53 millions UCE ( $\pm$  2,1 milliards FB). En Belgique, ces contrats concernent la Belgonucléaire, le Centre d'Etudes de l'Energie Nucléaire et Environmental Resources. La participation de la Commission s'élève à plus de 170 millions FB (question n° 651/79 de M<sup>me</sup> Lizin). Le programme communautaire com-

porte notamment: le traitement et le conditionnement des déchets radio-actifs, ainsi que leur stockage et leur évacuation.

En général, les déchets doivent être traités et conditionnés de façon à satisfaire aux conditions les plus rigoureuses de stockage, jusqu'à ce que leur décroissance radio-active naturelle les rende inoffensifs.

L'action communautaire entreprise jusqu'à présent, a permis de compléter et d'intégrer en partie les efforts des Etats membres en évitant les duplications inutiles et en augmentant l'efficacité des travaux par mise en commun des réflexions et résultats.

## Les 3 Sages : « Pas d'Europe à deux vitesses »

Lors de sa réunion de décembre 1978 le Conseil européen avait chargé MM. Biesheuvel, Dell et Marjolin d'étudier les adaptations aux mécanismes et aux procédures des institutions communautaires nécessaires pour assurer le fonctionnement harmonieux des Communautés et les progrès dans la voie de l'Union européenne.

Parmi ses conclusions, le « Comité des trois sages » observe que « Le fonctionnement actuel de la Communauté est en réalité moins mauvais qu'on ne le pense souvent. Les causes les plus profondes des faiblesses de fonctionnement de la Communauté ne sont pas dues aux mécanismes et aux procédures... elles n'ont qu'un rôle secondaire. Les difficultés économiques et les divergences d'intérêts et de conception entre Etats membres sont des obstacles plus sérieux... ».

Les trois sages proposent d'améliorer le fonctionnement de la Communauté par « la dé-

finition de priorités et l'identification des responsabilités ».

Etudiant les diverses institutions, le comité considère que le **Conseil européen** est devenu une source efficace d'orientation politique de la Communauté, sa responsabilité est de superviser l'ensemble des actions communes des Etats membres. Il devrait améliorer ses relations avec les institutions prévues par le Traité. Le comité écarte l'idée d'une présidence plus durable pour le Conseil européen.

Le **Conseil des ministres** est la pièce maîtresse du rapport, c'est en effet l'institution qui fonctionne le moins bien. Les trois sages suggèrent de renforcer la présidence. Chacune devrait établir un programme de travail et faire rapport sur l'exécution de ce programme à la fin de l'exercice.

Le comité rejette l'idée d'une modification de la rotation de la présidence. Le Conseil devrait faire plus largement usa-

ge des délégations en faveur de la Commission et « laisser une plus grande marge de manœuvre au Comité des Représentants Permanents ». Le recours au vote majoritaire devrait être plus systématique. Une meilleure coordination horizontale est indispensable « pour lutter contre la fragmentation et l'éparpillement des activités communautaires », elle serait également souhaitable au niveau des administrations nationales.

Parlant de la **Commission**, les trois sages ont largement repris les thèmes du rapport Spierenburg (dont nous avons parlé dans « EURInfo » n° 43) et insistent une fois de plus sur la nécessité d'un programme. Le rapport des trois sages ayant été terminé avant la première session du **Parlement européen** élu, il s'en tient à un appel au dialogue et à des relations équilibrées entre Commission-Conseil-Parlement.

Face à l'échéance de l'élargissement, le comité estime

nécessaire que les réformes proposées soient en place dès 1981. Les trois sages rejettent l'idée d'une « Europe à deux vitesses », une certaine différenciation dans l'application des politiques peut néanmoins « s'avérer utile ».

Dans les prochaines années, l'Europe devra affronter de nombreux problèmes (troubles monétaires, énergie, chômage...), la « tâche première et principale est le maintien et la consolidation de l'acquis », concluent les trois sages.

# Nouveau défi pour l'Europe :

« L'Europe se doit de relever le défi de la technologie moderne sous peine de compromettre sa prospérité et son indépendance... Les technologies de l'information ouvrent un champ d'action très vaste et décisif en raison de leur impact sur les autres secteurs industriels et plus globalement sur l'ensemble de la société... Leur mise en œuvre a nécessairement la dimension européenne parce que les Etats européens sont trop petits pour relever seuls les défis de portée mondiale... En matière de technologie de l'information nous ne pronons pas l'Europe à tous prix, mais nous soulignons les risques de la solution nationale à n'importe quel prix.. La télématique est un des enjeux sur lesquels se joue l'avenir de tous les Européens. Ne nous divisons pas là-dessus : nous avons tous tout à gagner à nous unir... » C'est ce que déclarait notamment M. Davignon, membre de la Commission chargé des affaires industrielles, dans un discours prononcé en septembre dernier à Paris.

Ces technologies sont entrées dans notre vie quotidienne. Qu'il s'agisse des distributeurs de billets de banque de la traductrice de poche ou des jeux TV électroniques, ce sont là des réalisations de la « révolution technologique » que nous vivons actuellement. Pour faire face aux adaptations difficiles imposées aux industries classiques (acier, textile...), il est nécessaire d'identifier de nouvelles sources de croissance économique et d'emploi. « Le complexe dynamique des industries de l'information, fondées sur les technologies électroniques nouvelles, constitue une importante source de croissance économique et de développement social », déclarait le Conseil européen en juin 1979. Il invitait la Commission à étudier la question. Son étude est maintenant présentée.

## QUATRE SECTEURS

Les technologies de l'information s'appuient sur quatre secteurs de produits industriels et de services :

- les télécommunications dont les satellites sont un élément majeur;

- les ordinateurs, grands et petits, unités centrales et périphériques et leur cortège de services;
- les composants avancés, en particulier les micro-processeurs qui entrent dans la fabrication des équipements de télécommunication et d'ordinateurs et dans l'ensemble des processus d'automatisation;
- les banques de données.

Ces quatre secteurs sont économiquement indissociables. La percée est difficile dans l'un si l'on ne maîtrise pas suffisamment l'autre. Du point de vue de l'emploi, il est essentiel de progresser autant dans les services télématiques que dans la production d'équipements.

Chacun de ces secteurs est caractérisé par des taux de croissance très élevés : 5 à 8 % pour les télécommunications, 17 % pour l'informatique et 30 % pour les composants...

Chaque fois, le marché européen représente une fraction importante (près de 30 %) du marché mondial. Mais l'industrie européenne ne couvre qu'une fraction du marché européen et ceci de façon inégale selon les secteurs.

## CONCURRENCE

Si l'on observe les structures de l'industrie mondiale, on constate que, dans le domaine des ordinateurs, la première firme européenne se situe à la huitième place; dans la péri-informatique, bien qu'en deuxième et troisième positions, l'industrie européenne accuse un recul rapide face à la mini-informatique américaine. En ce qui concerne les logiciels et le traitement des données, l'Europe se développe rapidement et en matière de télécommunications elle occupe jusqu'à présent une position relativement forte, bien qu'elle se heurte de plus en plus à la concurrence des Etats-Unis et du Japon.

Quant au secteur crucial des composants micro-électroniques, l'Europe importe plus de 80 % des circuits intégrés...

Le leadership mondial de l'industrie américaine s'explique notamment par son mar-

## POUR VOS RETRAITS ET VOS DEPOTS. POUR SAVOIR OU EN EST VOTRE COMPTE.



ché intérieur, le pouvoir d'achat considérable du gouvernement fédéral américain et le soutien financier massif que les programmes de défense et de développement spatial ont donné à la R-D en ce domaine.

Les progrès remarquables enregistrés par le Japon s'expliquent par son engagement dans une stratégie nationale et mondiale pour les années 80 du même type que celle conçue dans les années 60 pour s'attaquer au marché mondial de l'acier.

## ET L'EUROPE ?

La France, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne ont des programmes d'aide qui ont permis de rétablir quelque peu l'équilibre et ont assuré la survie de l'industrie nationale des ordinateurs. Les sociétés de pointe (ICL, Siemens et CII-HB) ont bénéficié d'une aide appréciable.

Ceci n'a cependant pas empêché leurs concurrents américains et japonais de couvrir le marché mondial et européen.

En fait, il semble que l'Europe n'ait — jusqu'à présent — pas utilisé les atouts dont elle dispose.

D'abord un marché à dimension continentale (cependant moindre que le marché des Etats-Unis) mais qui reste fractionné sur le plan des normes et des pratiques. Le domaine des télécommunications constitue un exemple typique : chaque administration nationale, en position de monopole, a mis au point ses propres solutions technologiques et s'approvisionne essentiellement auprès d'entreprises implantées dans le pays. Le marché unifié à réaliser ne devrait cependant pas être replié sur lui-même. Il pourrait, par exemple, être étendu aux Etats ACP associés à la CE par la Convention de Lomé II.

# la technologie de l'information

Autre atout de l'Europe : le montant très élevé de ses **commandes publiques** qui représentent 35 % des marchés publics mondiaux en informatique. Mais l'effet de levier potentiel qu'elles représentent est, de par leur morcellement entre neuf marchés nationaux, très loin de l'efficacité que pourrait produire une concentration dans le cadre d'une stratégie globale.

Troisième atout de l'Europe : les **programmes nationaux** de développement existant dans certains Etats membres. Ils ne trouveront leur pleine efficacité que dans la mesure où ils feront l'objet d'une concertation systématique au plan européen. Les véritables concurrents sont en dehors de la Communauté, les stratégies divergentes, voire conflictuelles, entre Etats membres sont inutiles et même nuisibles.

## SOCIETE

L'avènement de la télématique pose une série de problèmes dont les solutions doivent être préparées dès maintenant.

Des changements de caractère socio-culturel importants sont à prévoir. L'emploi sera affecté négativement et positivement par cette technologie nouvelle. Elle augmentera la productivité de l'industrie et des services et réduira les emplois dans plusieurs secteurs, en particulier les emplois non qualifiés, mais elle sera aussi à l'origine d'une vaste activité créatrice de nouveaux postes de travail dans l'industrie et les services. Pourtant selon M. Davignon, « le choix pour l'Europe n'est pas de savoir si la télématique donnera lieu à des créations d'emploi ou non, il consiste à entrer en lice pour prendre sa part des nouvelles techniques ».

Selon la Commission, il s'agit de créer un climat de confiance par une large information sur la signification des technologies nouvelles. Il faut anticiper les difficultés relatives à l'emploi notamment par une intensification du dialogue entre partenaires sociaux. Il est nécessaire de coordonner et de soutenir les impératifs de formation destinés à favoriser l'adaptation de la société dans son ensemble. Enfin, il

s'agit d'assurer la protection des libertés, en particulier quant aux échanges de données entre Etats membres et avec des pays tiers.

## STRATEGIE COMMUNAUTAIRE

Vu l'importance de ces techniques pour le redéploiement industriel de la Communauté, une stratégie globale au niveau communautaire s'impose pour le développement de ce secteur. Elle ne doit pas être centralisée par la Communauté, mais concertée entre les opérateurs, les gouvernements et les institutions.

La Communauté devra mettre au point une politique sociale préparant à l'innovation. Elle devra exercer son pouvoir de normalisation pour créer un marché public européen homogène des équipements et des services télématiques, les premières propositions de la Commission concerneront une approche commune par les administrations des télécommunications. La promotion de l'industrie européenne de l'information se fera en accélérant la constitution de banques de données publiques ou créées à l'initiative privée et en permettant l'accès des PME aux informations qui leur sont nécessaires. Un encouragement de la coopération entre l'industrie et les utilisateurs est éga-

lement souhaitable. L'action de la Communauté se situera aussi dans la valorisation des programmes nationaux et européens dans le domaine des satellites de communication et de la détection des ressources terrestres.

Enfin, la Communauté pourra bénéficier elle-même des technologies nouvelles en développant un système d'information reliant les institutions de la Communauté aux gouvernements des Etats membres, et en mettant au point des bases de données présentant un intérêt général et accessibles au monde extérieur par l'intermédiaire d'Euronet-Diane.

## Prix Paul-Henri Spaak

La Fondation Paul-Henri Spaak a décerné le Prix Paul-Henri Spaak 1979 à l'ouvrage collectif de M. Waelbroeck, J.-V. Louis, D. Vignes et J.-L. Dewost « **Le droit de la Communauté économique européenne. Commentaire du traité et des textes pris pour son application** » publié aux Editions de l'Université Libre de Bruxelles, dans les collections de l'Institut d'Etudes Européennes de cette Université.

## Forum de la jeunesse

Le Forum Jeunesse des Communautés Européennes a tenu son assemblée générale à Bruxelles du 22 au 24 novembre derniers en présence de M. R. Jenkins, président de la Commission. Créé il y a un an, ce forum a pour objectif de donner aux jeunes la possibilité de se rencontrer et de discuter entre eux, ainsi que d'exprimer leurs points de vue sur différents aspects de la politique communautaire. Cette réunion a permis de dresser le bilan des travaux effectués. Il y fut particulièrement question de problèmes affectant les jeunes tels le chômage ou l'éducation.

## Petit glossaire

□ **Banque de données** : ensemble de données dans un domaine ou un sujet déterminé et permettant directement le traitement de ces données.

□ **Bit** : abréviation de Binary Digit, unité d'information qui ne peut prendre que les valeurs « 0 » ou « 1 ».

□ **Bureautique** : application des moyens informatiques aux tâches de bureau.

□ **Chip** : un seul circuit micro-miniaturisé rassemblant un assemblage de composants électroniques. C'est potentiellement un ordinateur miniature.

□ **Informatique** : ensemble des techniques applicables au traitement de l'information et faisant appel à des machines

pour opérer sur des données. Par extension, la discipline y faisant appel.

□ **Logiciel** : ensemble de programmes et procédés introduits dans un ordinateur lui permettant d'accomplir un enchaînement logique d'opérations abstraites sur les informations qu'on lui fournit.

□ **Micro-processeurs** : une plaquette de traitement réalisée grâce aux circuits intégrés et de prix modérés.

□ **Péri-informatique** : terme englobant les périphériques terminaux et mini-ordinateur.

□ **Périphérique** : matériel connecté à l'unité centrale et pouvant être utilisé indépendamment soit à l'entrée soit à la sortie des données.

□ **Télématique** : terme inventé par les Français A. Minc et S. Nora, caractérisé par l'intervention simultanée du traitement des données (informatique) et de la transmission à distance (télécommunications)

□ **Terminaux** : appareils périphériques permettant l'envoi et/ou la réception de données au système ordinateur auquel ils sont reliés. Tout point d'un réseau où l'information peut entrer ou sortir.

□ **Vidéotex** : application de la télématique transformant téléphone et téléviseur familiaux en terminaux de réseau d'informatique, en vue de l'interrogation de bases de données destinées au grand public.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, rue Archimède, 73 - 1040 Bruxelles.

- Le Dossier de l'Europe. Le Fonds Social Européen. 19/79.
- Le Dossier de l'Europe. La politique communautaire des transports. 20/79.
- Rapport annuel sur les politiques de coopération au développement de la Communauté et de ses Etats membres, 1977-1978, 62 p.
- Adhésion des Communautés à la Convention européenne des droits de l'homme. Mémoire de la Commission. Bull. suppl. 2/79, 21 p.
- Les risques médico-sociaux de la consommation d'alcool. Rapport d'un groupe de travail, préparé pour la Commission CE, direction générale de l'emploi et des affaires sociales, direction santé et sécurité. 1979. 46 p.

### EN VENTE

à la **Librairie Européenne**, rue de la Loi, 244 - 1040 Bruxelles et au « **Moniteur Belge** », rue de Louvain, 40-42 - 1000 Bruxelles.

- « **European Communities Glossary - Glossaire des Communautés Européennes** », Conseil des Communautés Européennes, 7me édition, 1032 p. 500 FB.
- Europe 1979**. 240 p. 200 FB.

### BIBLIOGRAPHIE

- « **Transparentemappe Europäische Integration** », en 18 planches transparentes correspondant à 18 leçons, les auteurs, Dr W. W. Mickel et T. Bothe, expliquent tous les aspects de l'intégration européenne. Ce dossier a été réalisé en collaboration avec le Bureau d'Information de Bonn.
- Annuaire Européen**. Vol. 25 aux Editions Martinus Nijhoff. 694 p. 190 Florins.
- World Patent Information**, lancé récemment par la Commission en coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. K.G. Saur Verlag, München. 16 DM le numéro, 58 DM l'abonnement annuel.

Le 21 novembre 1979, la Maison de l'Europe a organisé dans les locaux du Bureau de Presse et d'Information, un lunch-débat sur le thème « Le Parlement Européen, bon ou mauvais départ? » avec la participation de M<sup>me</sup> Lizin et de M. De Keersmaecker, parlementaires européens.



## Dialogue Parlement-Commission

### CONJOINT A CHARGE

Le problème du « conjoint à charge » relevé par le parlementaire européen Glinne dans la législation belge en matière d'assurance-maladie se pose dans les systèmes de sécurité sociale bâtis autour de la conception du mari chef de famille conception que l'on retrouve aussi dans les systèmes irlandais, britannique et néerlandais. Selon cette conception, la femme mariée est normalement présumée à charge de son mari assuré. Cette présomption ne joue jamais en faveur du mari. Aux termes de la directive relative à la mise en œuvre progressive de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale, ces discriminations doivent disparaître. Le délai de mise en œuvre de cette directive est de six ans, la Commission compte demander en 1980 aux Etats membres des précisions concernant les mesures prises ou envisagées pour sa mise en œuvre (question n° 589/79 du parlementaire européen Damseaux). Les Etats membres gardent cependant la faculté d'exclure de son champ d'application l'octroi de certains droits dérivés ou majorations de prestations pour l'épouse (prestations à long terme). De plus, la directive ne couvre ni les prestations de survivants ni les prestations familiales. (Question n° 669/79.)

### Immeubles communautaires

En 1975, la Commission a soumis au Conseil un plan indiquant quelles auraient été, jusqu'en 1981-82, les orientations de sa politique immobilière à Bruxelles. Par la suite, les négociations avec les instances officielles belges ont abouti à un accord. Des réunions d'information ont également eu lieu avec les représentants qualifiés du Comité de Quartier intéressé et d'Intervironnement. Au cours de ces réunions, les orientations ont fait l'objet d'un consensus de toutes les parties à l'égard du compromis intervenu visant la destination des terrains environnant l'immeuble Charlemagne — qui abrite les services du Conseil. (Question n° 551/79 du parlementaire européen Coppieters.)

## Prix Européen Emile Bernheim



M. Marc Maresceau

Marc Maresceaux, chercheur qualifié du Fonds National de la Recherche Scientifique à la Rijksuniversiteit te Gent a obtenu le Prix européen Emile Bernheim 1979, dont le jury est présidé par J. Rey, pour son mémoire « De direkte werking van het Europese Gemeenschapsrecht » publié aux Editions Kluwer, Anvers. L'expression « effet direct » recouvre la possibilité dont dispose tout particulier d'invoquer le droit communautaire européen, en tant que tel, devant les instances nationales. Dans son ouvrage, le lauréat analyse la jurisprudence de la Cour de Justice et essaye d'examiner la « réception » de l'effet direct du droit communautaire dans les Etats membres. Il met également en évidence les problèmes d'ordre juridique, administratif et législatif qui sont de nature à empêcher la réalisation pratique de l'effet direct.

## Visites au Bureau :

### Janvier

9. Sint Ignatius Antwerpen + 10. jeunes conférenciers + 15. Heilig Hart College Heusden + 16. Sint Ignatius Antwerpen + 18. Journée dialogue enseignement secondaire + 22. Institut d'Etudes Européennes ULB + 23. Maison de l'Europe : lunch-débat + 29. Institut d'enseignement commer-

cial de l'Etat Tamines + 30. Visite annuelle Institut d'Etudes Européennes ULB.

### Février

5. Katholieke Vlaamse Landelijke Vrouwen + 6. Journée d'Etudes de l'Institut Arbeidsrecht KUL + 12. Facultés de Droit des universités flamandes + 26. Ecole Berckendael.

### Mars

12. Facultés d'Economie de Gent et Leuven.